

Mairie de FRIAUVILLE

L'information



2, rue de l'église
54 800 Friaucourt-le-Château
tél : 03 82 33 00 12
mairie.friaucourt-le-chateau@orange.fr
<http://www.friaucourt-le-chateau.fr>



Côté Art et Culture :
le concert gratuit donné par 32 choristes de Mélodia



IPNS - ne pas jeter sur la voie publique



L'honneur de recevoir
le 3ème RHC d'Etain
pour leur trail annuel



L'essentiel du conseil municipal du 27 septembre 2023

***Allocation de rentrée scolaire :**

Une allocation scolaire de 60 euros a été votée pour tous les élèves de collèges, lycées toutes filières confondues, inscrits en mairie. Se présenter au secrétariat de mairie avec un certificat de scolarité et un RIB impérativement avant le 24 novembre.

***Allocation de chauffage :**

Cette allocation concerne les foyers non imposables dont les membres sont âgés de plus de 65 ans.

L'allocation de 80 euros sera versée sur demande au secrétariat avec présentation des bulletins de non-imposition. Demande à établir impérativement avant le 24 novembre. Elle est cumulable avec le chèque énergie versé par l'État.

***Colis et repas des anciens:**

Cette année, le repas sous le thème « Hollywood » sera organisé le 26 novembre. Un coupon réponse sera adressé aux Friauvillois de plus de 60 ans. Le colis sera distribué aux personnes de plus de 65 ans ne pouvant se déplacer au repas.

***Attribution des coupes de bois :**

Une coupe de bois sera ouverte aux affouagistes. Ces derniers doivent se faire connaître en mairie avant le 02 novembre en indiquant le volume désiré. Le prix du stère est de 7 euros. Suivant les demandes, la priorité sera donnée aux Friauvillois et à nos affouagistes habituels.

***Information sur les avis de Taxes Foncières:**

Chaque foyer a reçu une information jointe à sa taxe foncière. Il était écrit : « Le montant de votre taxe foncière est défini chaque année par votre conseil municipal et/ou intercommunal. **Ainsi, chaque collectivité décide si elle souhaite aller au-delà de l'évolution automatique qui tient compte de l'inflation, et qui est de 7,1% pour les locaux d'habitation en 2023** »

En outre, lorsqu'il y a noté dans la colonne communale +7,6% c'est que la commune a décidé d'augmenter de +0,5% et non de +7.6%.

*** Agent recenseur :**

Le recensement se fera à Friauille du 18 janvier au 17 février 2024.

Madame Jennifer Vaillant a été nommée par le Maire comme agent recenseur.

***Mise en place d'un groupe de travail pour Jeux Intervillages :**

Sous la présidence de l'adjointe Pascale Gwiazdowski, une réunion en vue d'organiser des jeux intervillages a eu lieu mercredi 11 octobre. Toute personne qui le souhaite peut encore rejoindre le groupe.

***Brioche de l'amitié :**

Cette opération avait lieu à chaque automne. On nous informe qu'elle est décalée cette année à avril 2024.

***L'histoire et les familles de Friauille:**

La mairie de Friauille et le cercle généalogique du bassin de Briey ont accueilli, durant le week-end des 14 et 15 octobre, Friauvillois et extérieurs pour un retour aux sources. Un livret sur Friauille (10euros) ainsi que le livre des familles (25 euros) ont été rédigés. Commande possible en mairie.

***Agenda:**

Le 11/11 : Cérémonie au Monument aux Morts, à 11h00

Le 18/11 : Soirée Beaujolais Nouveau

Le 26/11 : Repas des Anciens

Le 10/12 : Défilé de Saint Nicolas

Prochain Conseil Municipal : Vendredi 15 décembre 2023